



DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2024-093

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE FONCTION

À MONSIEUR GUILLAUME POISSON

1^{er} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Bouffémont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu l'arrêté n° 2020-53 du 07 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Guillaume POISSON ;

Vu l'arrêté n° 2023-119 du 26 septembre 2023 portant modification des délégations de fonction à M. Guillaume POISSON ;

Considérant qu'il a été donné délégation permanente à M. Guillaume Poisson, 1^{er} Adjoint au Maire, pour assurer les fonctions relatives au domaine associatif, sportif, à la jeunesse, à la prévention et aux commerces ;

Considérant que pour une bonne administration de la commune, du fait de ses disponibilités, il convient de lui retirer les délégations relatives au domaine sportif et aux commerces ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les délégations consenties à M. Guillaume POISSON dans le domaine sportif et aux commerces, lui sont retirées à compter du 20/06/2024.

Article 2 : Le Maire et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et transmis en Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire suite à dépôt

en sous-préfecture le :

20 JUIN 2024

et publication ou notification le :

20 JUIN 2024

Le 20 juin 2024

Fait à Bouffémont, le 20 juin 2024

Le Maire,
Michel LACOUX

